



<http://jossigny.fr/>

FLASH INFO

M A R S 2 0 1 5

DEROGATION : Enfin ça y est !!!

Vous le savez ou pas, vous êtes intéressés ou pas, mais notre village est concerné depuis de nombreux mois par la Loi de Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles (MAPAM).

Cette loi prévoit le regroupement des Intercommunalités pour, soi-disant, « rationaliser les deniers publics, mutualiser les compétences et éviter « le mille-feuille territorial » source de dépenses redondantes.

Quid pour Jossigny : notre commune est adhérente de Marne et Gondoire, qui devait « se marier », grâce à cette loi MAPAM, avec la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée, de Marne et Chantereine, de la Brie Francilienne, et du Val d'Europe, pour constituer une super interco de près de 340 000 habitants.

Que serait devenu Jossigny dans tout ça ?

Plus grand-chose en réalité : une voix parmi tant d'autres au sein du Conseil Communautaire, aucun représentant au bureau Communautaire (organe décisionnaire pour les grandes orientations), des projets initiés qui concerneraient, sans aucun doute, les villes plus importantes, la perte progressive de notre autonomie de décision.

Heureusement depuis le 12 février, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé l'autonomie de Marne et Gondoire.

Tant mieux !!!

Jossigny peut donc continuer de vivre au sein d'une interco à taille humaine, une interco de projets dans laquelle chaque collectivité quelle que soit sa taille, a son mot à dire, où chaque décision concerne une ville ou un village.

HORAIRES DE LA MAIRIE :

**Lundi, Mardi et
Jeudi : 9H/12H et
14H30/18H**

**Mercredi :
9H/12H**

**Vendredi :
9H/12H et
15H/20H**

Les incivilités, les entorses au code de la route deviennent pléthoriques et vous êtes les premiers à en subir les inconvénients. Aussi, nous étudions la possibilité d'endiguer cet incivisme en assermentant notre employé communal afin qu'il puisse restaurer à minima le vivre ensemble, faire respecter le droit élémentaire de la libre circulation des piétons sur les trottoirs...

Nous envisageons donc la possibilité de créer la fonction de garde champêtre, pour assurer un rôle d'information, de prévention mais aussi de verbalisation à l'égard de tous ceux qui transgressent les règles élémentaires du savoir-vivre, dans notre village (Stationnements illicites, dégradations du mobilier, ...)



Travaux dans la commune :

Fin mars, nous allons voter notre budget. Et qui dit budget dit travaux d'investissement. À quoi devez-vous vous attendre en 2015 ?

Vous le savez, il n'y a pas d'embellie financière, pour vous, pour l'Etat et encore moins pour les communes rurales comme Jossigny.

Malgré tout, nous souhaitons mettre en œuvre nos engagements de 2014 : préserver votre cadre de vie, conforter notre identité de village rural et dynamique. Sans être dispendieux, 2015 sera une année raisonnable.

Nous souhaitons engager des travaux de sécurisation des piétons, de limitation de la vitesse sur les différents axes de la commune.

Pour ce faire, nous avons validé en conseil municipal la possibilité de recourir aux subventions (amendes de police, fonds parlementaires, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour mettre en place des aménagements ad hoc tels que plateaux surélevés, chicanes, sur les différentes voies de la commune. Compte tenu des baisses de dotations, de notre budget non-extensible, nous avons dû hiérarchiser les travaux et les lisser sur 2 ans.

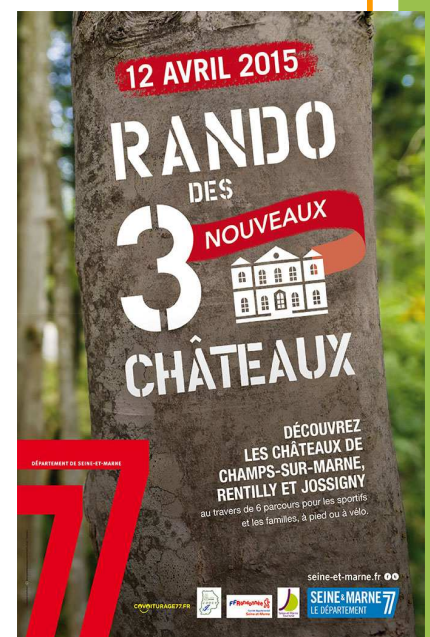
Le Département de Seine-et-Marne, en partenariat avec Seine-et-Marne Tourisme, le Codérando 77 et le Comité départemental de cyclotourisme proposent une édition inédite de la Rando des 3 châteaux qui se déroulera pour la 1^{ère} fois depuis sa création, en zone urbaine et qui valorisera notamment la qualité patrimoniale, les espaces naturels et le cadre de vie de Marne-la-Vallée autour notamment des châteaux de Champs-sur-Marne, de Jossigny et de Rentilly. C'est aussi au parc du château de Rentilly, nouvellement inauguré et ré-ouvert au public,

que se feront les départs et arrivées.

Pour permettre à chacun de participer selon son niveau, « La Rando des 3 châteaux » propose différents parcours :

Parcours pédestre

- Parcours 1 : 42 km - randonneurs sportifs
- Parcours 2 : 25 km - randonneurs confirmés
- Parcours 3 : 13 km – boucle tous publics
- Parcours 4 : 8 km – boucle familles
- Parcours 5 : 20 km – boucle marche nordique
- Parcours vélo (VTT et VTC)
- Parcours 6 (25 km - petite boucle vélo) et Parcours 7 (33 km - grande boucle vélo)



INFO DE LA COMMISSION ANIMATION

Vous avez élu en mars 2014, une équipe renouvelée aux 2/3. C'est un atout majeur pour la vie de notre village car cette équipe a su porter un œil neuf sur les attentes des habitants. Aussi, l'agenda ci-dessous vous permettra, sans doute, de participer aux animations proposées. Notez que ces propositions sont destinées à tous les habitants de Jossigny et votre participation sera leur récompense !!!

7 mars 2015 : sortie Laser Game pour les ados entre 12 ans et 17 ans.

15 mars 2015 : sortie VTT dans la forêt de Ferrières pour les 6-10 ans et leurs parents.

5 avril 2015 : chasse aux œufs de Pâques,

12 avril 2015 : sortie VTT dans la forêt de Ferrières pour les jeunes ados et les parents.

24 mai 2015 : randonnée pédestre, pour tous, en forêt de Ferrières (à confirmer).

*Informations, inscriptions, détails de toutes ces manifestations
sur le site www.jossigny.fr et sur les tableaux d'affichage.*

" Les RDV du mois de Juin "

Dimanche 7 juin : Marathon de Marne et Gondoire

Samedi 20 juin : Fête Communale

Distribution des brioches

19h30 Pique-nique à la Grange

22h RDV pour la promenade avec les lampions

Fête foraine

Dimanche 21 juin : Vide Greniers

Fête foraine

*Informations, inscriptions, permanences, détails de toutes ces manifestations sur le site
www.jossigny.fr*



Voter est un droit et un devoir, aussi nous vous rappelons que les 22 et 29 mars se dérouleront les élections Départementales. Ces élections sont déterminantes car de proximité, elles concernent l'élection de conseillers départementaux qui décideront : de la politique sociale, de la politique éducative et sportive (collège, école), du développement économique, du développement numérique, de la préservation environnementale, du soutien aux collectivités rurales...

Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00 à la Grange aux Dîmes

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Ils seront désormais élus pour 6 ans, et se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, âgé de

18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

Quand vote-t-on ?

Le 1er tour aura lieu le **22 mars 2015**.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h (ces horaires pourront être étendus jusqu'à 20h par arrêtés spéciaux pris par les préfets).

Quand il y a lieu, le second tour se déroulera le **29 mars 2015**.

Il est possible de voter par procuration lors des élections départementales.

Mode de scrutin :

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)

- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

ENCOMBRANTS

Dates des prochains ramassages des encombrants : lundi 9 mars 2015 et lundi 8 juin 2015 au matin.

ATTENTION

Dorénavant, l'avis de passage des encombrants ne vous sera plus distribué dans vos boîtes aux lettres.

Vous pourrez le retrouver en ligne sur le site internet et les panneaux administratifs de la commune.